

Observation n°214 du 13/04/2023

Monsieur,

Je suis contre cette centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

Ce projet est situé ds une ZNIEFF de type 1.

Que stipule cette ZNIEFF ?

« Le site de la plaine de Doussay constitue un noyau relictuel pour plusieurs espèces d'oiseaux de plaine au statut de conservation très défavorable dans la région. La conservation de ce type de site, situé hors ZPS, apparaît notamment comme un enjeu prioritaire dans le cadre du plan national d'action pour l'Outarde canepetière. »

« Le site accueille ainsi chaque année plusieurs mâles chanteurs d'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, les Busards cendrés et Saint-Martin ainsi que le Bruant ortolan, qui atteint ici la limite nord-est de sa répartition dans le département. Les sols sablonneux semblent également convenir au Vanneau huppé, dont la nidification en contexte agricole est de plus en plus rare localement.

A noter que ce site fait l'objet d'une extension du périmètre d'application des Mesures Agro-Environnementales malgré sa situation hors ZPS en raison de son intérêt pour l'avifaune de plaine et en particulier l'Outarde canepetière. »

Peut-on être plus clair ?

Engie s'est trompée de site en 2007. Mauvais travail de préparation, erreur d'une équipe qui a dû déjà quitter l'entreprise certainement.

Ce n'est pas à l'Outarde, aux habitants de Doussay de payer pour l'incompétence, la mauvaise préparation, les mauvaises études de Engie.

Non à ce projet.

Gerard Rusterholtz